

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°21 du 21 mai 2010

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°10

DÉCISION

relative à la création de trésoreries militaires au sein d'organismes extérieurs relevant du service du commissariat aux armées.

Du 12 avril 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *sous-direction « réglementation-études juridiques » ; bureau « réglementation ».*

DÉCISION relative à la création de trésoreries militaires au sein d'organismes extérieurs relevant du service du commissariat aux armées.

Du 12 avril 2010

NOR D E F E 1 0 5 0 6 6 6 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 100.2, 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 111.3.3, 112.2.3, 113.12, 113.7, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2

Référence de publication : BOC N°21 du 21 mai 2010, texte 10.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2009-1494 du 3 décembre 2009 portant création du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 portant organisation du service du commissariat des armées ;

Sur avis conforme du secrétariat général pour l'administration (direction des affaires financières),

Décide :

Art. 1er. Les organismes extérieurs du service du commissariat des armées suivants disposent d'une trésorerie militaire :

- le centre interarmées de la solde (CIAS) ;
- le centre interarmées d'administration des opérations (CIAO).

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de corps d'armée,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Pierre PORCIN.